



CODE D'ÉTHIQUE DES MEMBRES RÉGULIERS ET DES BÉNÉVOLES

CENTRE D'ANIMATION MÈRE-ENFANT DE SAINT-BRUNO INC.

ADOPTÉ PAR LE C.A.

LE 16 MAI 2023

PRÉSENTÉ ET APPROUVÉ EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

LE 30 MAI 2023

Table des matières

<u>Introduction</u>	<u>Page 3</u>
<u>Mission</u>	<u>Page 3</u>
<u>Objectifs</u>	<u>Page 3</u>
<u>Valeurs</u>	<u>Page 3</u>
<u>Membres</u>	<u>Page 4</u>
<u>Responsabilités des administrateurs</u>	<u>Page 4</u>
<u>Responsabilités des bénévoles</u>	<u>Page 5</u>
<u>Engagement</u>	<u>Page 6</u>

Introduction

Le présent code d'éthique s'adresse aux membres de l'organisme, membres du Conseil d'administration, et aux bénévoles du Centre. Ce document agit comme guide pour adhérer et respecter les valeurs de l'organisme.

Mission

Le Centre d'animation mère-enfant est un organisme centre de répit communautaire qui offre aux parents d'enfants qui ne sont pas encore en âge de fréquenter la maternelle des moments de répit afin d'échanger avec leurs pairs, pendant que les enfants sont pris en charge. Afin d'accomplir sa mission, le Centre offre aux parents des occasions de socialiser et de sortir de l'isolement.

Objectifs

- Offrir aux parents des moyens de mieux vivre leur choix d'éducateurs en favorisant les échanges avec d'autres parents vivant la même situation et en favorisant l'entraide entre parents.
- Offrir aux parents et à leur(s) enfant(s) une occasion de socialiser et de créer un réseau social.
- Donner aux membres l'opportunité d'initiative personnelle et de prise de position sociale.
- Offrir des activités d'informations, d'apprentissages et d'échanges aux parents afin de les aider à répondre à leurs besoins.
- Offrir des activités parents-enfants pour enrichir le lien qui unit les parents et leur(s) enfant(s).

Valeurs

- Écoute
- Entraide
- Implication
- Respect
- Empathie
- Soutien

Membres

Un **membre** du Centre est toute personne physique et tout parent d'enfant qui n'est pas encore en âge de fréquenter la maternelle qui adhère à la mission, aux objectifs et aux valeurs du Centre dont l'enfant fréquente la halte-garderie.

Les pouvoirs et les responsabilités du membre sont :

- Être présent aux activités parents et/ou parents-enfants et avoir accès à la halte-garderie.
- Payer sa cotisation et faire ses réservations à temps.
- Participer aux levées de fonds principales (bazars) et tout autre type de levées de fonds. Les périodes de bénévolat seront déterminées selon les besoins avant chacun des événements.
- Participer aux assemblées générales annuelles ou extraordinaires du Centre.
- Prendre la parole et voter aux assemblées des membres.
- Être éligible au conseil d'administration (C.A.).
- Recevoir tout document public émis par le Centre.
 - Doit respecter la dignité de tous en évitant les abus de pouvoir, les humiliations et les sarcasmes.
 - Doit avoir une conduite irréprochable envers tous sur le plan physique et sexuel et respecter la Politique de prévention du harcèlement psychologique ou sexuel.
 - Doit maintenir une ouverture et un respect à l'égard des différences sociales, physiques, ethniques, intellectuelles et personnelles.
 - Doit créer un climat d'affection, de confiance, de respect, de plaisir, et ce, dans un environnement sain et sécuritaire.

Tout membre devra faire preuve de réserve dans la manifestation publique de ses opinions personnelles en lien avec l'organisme.

Responsabilités des administrateurs

L'administrateur :

- Doit avoir un filtrage de police à jour en bonne et dû forme.
- Doit participer activement aux travaux du Conseil et faire preuve d'assiduité.
- Doit agir avec efficacité selon les compétences et dans les limites de son mandat.
- Doit prendre des décisions en fonction des intérêts généraux de l'organisme.
- Ne peut exercer ses fonctions dans son propre intérêt ni dans celui d'une personne liée.
- Doit agir avec honnêteté, loyauté et solidarité.
- Doit divulguer au Conseil tout conflit d'intérêt réel ou potentiel.
- Doit faire preuve de réserve dans la manifestation publique de ses opinions personnelles en lien avec l'organisme.

- Doit, pendant et après son mandat, respecter la confidentialité et s'abstenir de divulguer et d'utiliser tout renseignement, toute information, tout débat, tout échange et toute discussion auxquels le public n'a pas accès et dont il a eu connaissance dans l'exercice de ses fonctions au Centre.
- Doit faire la transition des dossiers avec les nouveaux membres du Conseil lorsque son mandat est terminé.
- Doit respecter la dignité de tous en évitant les abus de pouvoir, les humiliations et les sarcasmes.
- Doit avoir une conduite irréprochable envers tous sur le plan physique et sexuel. Signature de l'annexe 2 du guide de l'employé et Politique de prévention du harcèlement psychologique ou sexuel.
- Doit maintenir une ouverture et un respect à l'égard des différences sociales, physiques, ethniques, intellectuelles et personnelles.
- Doit créer un climat d'affection, de confiance, de respect, de plaisir, et ce, dans un environnement sain et sécuritaire.

Le respect du code d'éthique fait partie intégrante des devoirs et obligations des administrateurs.

Le Conseil doit s'assurer de la transmission, du respect et de l'application du code d'éthique.

Responsabilités des bénévoles à la halte-garderie

Le bénévole :

- Doit avoir un filtrage de police à jour en bonne et dû forme
- Doit préserver la confidentialité des informations de toute personne liée à l'organisme.
- Doit respecter la dignité de tous en évitant les abus de pouvoir, les humiliations et les sarcasmes.
- Doit avoir une conduite irréprochable envers tous sur le plan physique et sexuel. Signature de l'annexe 2 du guide de l'employé et Politique de prévention du harcèlement psychologique ou sexuel.
- Doit maintenir une ouverture et un respect à l'égard des différences sociales, physiques, ethniques, intellectuelles et personnelles.
- Doit créer un climat d'affection, de confiance, de respect, de plaisir, et ce, dans un environnement sain et sécuritaire.
- Doit divulguer au Conseil tout conflit d'intérêt réel ou potentiel.
- Doit faire preuve de réserve dans la manifestation publique de ses opinions personnelles en lien avec l'organisme.

**Engagement envers le respect du Code d'éthique du
Centre d'animation mère-enfant de Saint-Bruno inc.**

Je soussigné _____

- Membre de l'organisme
- Membre du Conseil d'administration
- Bénévole

reconnais avoir librement et de manière éclairée, pris connaissance du présent Code d'éthique et m'engage à m'y conformer au meilleur de mes connaissances.

Signature : _____

Date : j _____ /m _____ /a _____